

21 décembre 2007

Déclaration de franchissement de seuils (article L. 233-7 du code de commerce)

Déclaration de participation

UNIBAIL-RODAMCO

(Eurolist)

1 - Par courrier du 17 décembre 2007, complété par un courrier du 20 décembre, l'Autorité des marchés financiers a été informée de la décision de Barclays Bank Plc de ne plus agréger à partir du 6 mars 2007, les participations du groupe Barclays Bank Plc (Barclays Bank Plc et de ses filiales) avec les actions et droits de vote détenus dans les portefeuilles ou les fonds d'investissement gérés par les sociétés Barclays Global Investors Limited, Barclays Global Investors N.A., Barclays Global Fund Advisors et Barclays Global Investors (Deutschland) AG (anciennement Indexchange Investments AG) agissant de concert entre elles.

A cet égard, les quatre sociétés de gestion susmentionnées ont précisé détenir au 6 mars 2007, 2 551 416 actions UNIBAIL HOLDING, représentant autant de droits de vote, soit 5,53% du capital et des droits de vote de cette société (1).

Barclays Bank Plc, a quand à elle indiqué détenir individuellement, au 6 mars 2007, 569 507 actions UNIBAIL HOLDING représentant autant de droits de vote, soit 1,23% du capital et des droits de vote de cette société (1).

2 - Par les mêmes courriers, les quatre sociétés de gestion susvisées, ont déclaré, à titre de régularisation, avoir franchi en baisse, le 25 juin 2007, les seuils de 5% du capital et des droits de vote de la société UNIBAIL-RODAMCO, (anciennement dénommée UNIBAIL HOLDING) et détenir 2 758 061 actions UNIBAIL-RODAMCO représentant autant de droits de vote, soit 3,72% du capital et des droits de vote de cette société (2).

Ce franchissement de seuils résulte d'une augmentation de capital de la société UNIBAIL devenue UNIBAIL RODAMCO (3).

Les quatre sociétés de gestion ont précisé détenir, au 17 décembre 2007, 1 752 774 actions représentant autant de droits de vote, soit 2,14% du capital et des droits de vote de cette société (4).

(1) Sur la base d'un capital composé, à cette date, de 46 125 493 actions représentant autant de droits de vote.

(2) Sur la base d'un capital composé, à cette date, de 74 063 242 actions représentant autant de droits de vote.

(3) Cf. prospectus visé par l'AMF sous le n°07-152 en date du 18 mai 2007 et document visé sous le n°07-153 en date du 18 mai 2007.

(4) Sur la base d'un capital composé de 81 845 885 actions représentant autant de droits de vote.